Note de Politique Communale-2021

Introduction

Notre Note de Politique Communale présente le bilan de notre deuxième année au service des Bonsvillersois(e)s ainsi que les lignes directrices des projets de notre groupe pour l'année 2021.

Cette deuxième année a été largement impactée par la gestion de la COVID-19 qui nous a fortement mobilisés. Ce virus vole des vies, met à l'épreuve notre enthousiasme, réduit nos contacts sociaux, s'attaque durement à notre tissu économique et accapare le temps dont nous avons tant besoin pour accomplir nos missions d'intérêt général.

Nous espérions que le second semestre 2020 et le premier semestre 2021 nous permettraient de nous consacrer à la relance et à la mise en œuvre de nos projets communaux. Pourtant, cette seconde vague nous bouscule. Mais nous ne baissons pas les bras. Nous répondons toujours présents. Depuis le début de la crise, nous assumons des tâches qui ne sont pas toujours les nôtres et nous maintenons un contact récurrent et rassurant avec la population.

Malgré cette crise sanitaire, sociale et économique, la Commune tient le cap en maintenant les finances communales dans le vert et en investissant de manière importante dans de nouveaux projets. En investissant, la Commune assume clairement vouloir participer à la relance économique. A cela s'ajoute, la mise en œuvre de notre 1er plan de relance pour nos acteurs locaux à hauteur de presque 125.000 €, qui sera suivi en 2021 par un second plan de relance. Cependant, il faut être également réaliste, les premiers effets importants de la crise sur les recettes communales sont attendus pour fin 2021 et 2022. A cela vient s'ajouter deux mesures fédérales structurelles qui impactent directement, négativement et durablement les finances des communes à savoir le transfert vers les communes de la prise en charge d'une partie des pensions du personnel statutaire et l'impact négatif du tax shift sur les recettes IPP. C'est pourquoi malgré notre volontarisme affiché, d'une part, nous veillons à ce que

chaque denier public soit utilisé de la meilleure façon et, d'autre part, nous espérons que les gouvernements fédéral et régional n'oublieront pas le rôle essentiel des communes dans le cadre de la répartition des budgets européens da la relance. Il faudra également que le nouveau Gouvernement fédéral revoie la copie du précédent pour compenser les nouvelles charges intenables pour les communes.

La présentation de notre Note de Politique Communale se base sur l'architecture de la Déclaration de Politique Communale 2018-2024 et sur le Plan Stratégique Transversal. Elle se divise donc en 11 thèmes.

1. **Nous souhaitons une commune accueillante.**

En 2020, nous avons finalisé le fascicule de bienvenue reprenant les éléments pratiques de la commune et les devoirs des citoyens. Il a été distribué à l'ensemble de la population. En 2021, le Service population va commencer la distribution du kit « nouveaux habitants », composé d'un sac en tissu reprenant le fascicule « nouveaux habitants », le guide de bonne entente rurale, la carte des producteurs locaux du GAL, ….

L'un de nos objectifs importants est de rendre la commune accessible à toutes et tous, avec une attention particulière pour les personnes à mobilité réduite ou porteuses d'un handicap, plusieurs rencontres du Conseil Consultatif de la Personne Handicapée se sont tenues en 2020. Le but de ce Conseil est de tenter, par des petits aménagements, d'améliorer sur notre territoire le quotidien de la personne porteuse d'un handicap. Sa première mission a été de faire des propositions pour une meilleure accessibilité de l'administration communale aux PMR sur base d'un audit réalisé par un expert (pictogrammes supplémentaires, parlophone,…).

Nous souhaitions également rendre la commune accessible partout, notamment en renforçant le guichet électronique qui permet de délivrer les documents des services de l'Etat Civil et de la Population. Le site Internet remanié proposera un module de fichiers en ligne reprenant la plupart des documents.

2. **Nous souhaitons une commune bien gouvernée.**

Nous nous étions engagés à informer les citoyens et à les consulter quant à la mise en œuvre de nos politiques. Nous en avions fait notre ADN ! Nous pensons, qu'en cette année 2020, cet aspect a été respecté malgré une période COVID-19, peu propice aux rassemblements. Nous en voulons pour preuve :

- L'organisation de 9 réunions citoyennes communales (dont 7 virtuelles) sur des thèmes très variés, avec un grand succès de fréquentation, surtout celle consacrée au Coronavirus où nous avons accueilli plus de 500 personnes ;
- L'organisation du dernier atelier thématique sur la RN567. Il a permis aux citoyens concernés d'exprimer leurs opinions de manière directe et complète ;
- La publication du bulletin communal. Il propose des articles de fond pour lesquels nous recevons beaucoup d'échos positifs ;
- L'amplification de notre page Facebook (plus de 2000 personnes abonnées) qui donne une information plus réactive et multiplie les formes et canaux de communication (vidéos, stickers…). Cette page est largement utilisée dans le cadre de la crise COVID-19 ;
- Le maintien de l'envoi systématique et ciblé de courriers d'information aux citoyens, avant tous travaux et/ou événements qui nécessitent des changements de mesures de circulation. Ils ont été très appréciés par de nombreux riverains impactés par des travaux ;
- Le maintien des réunions des différents conseils consultatifs en virtuel (CLDR, CCATM, Groupe transition écologique,…)
- Le lancement du groupe de travail sur le Guide Communal d'urbanisme, la mise en place du Conseil Consultatif du bien-être animal, l'appel au monde agricole pour le Conseil Consultatif de l'agriculture,…
- La mise en place du premier conseil communal virtuel et la première diffusion de celui-ci sur les réseaux sociaux dépassant toutes nos espérances (plus de 120 personnes ont suivi le conseil et plus de 2000 personnes ont regardé l'enregistrement).

En 2020, suite à la COVID-19, le personnel communal a dû revoir profondément sa manière de travailler. Pour les employés, le télétravail est devenu la norme,

et les vidéoconférences ont remplacé les réunions physiques. Les ouvriers, quant à eux, ont dû faire preuve de flexibilité en travaillant à horaires décalés afin de maintenir de petites équipes. Cette nouvelle organisation et l'absence de contacts humains qui en découle, ne sont malheureusement pas propices à la communication entre les services. Pourtant, le personnel communal a fait preuve de courage. Ainsi, malgré le confinement et les quarantaines sucessives, notre commune a réussi à fournir un service à tous nos citoyens. Après cette crise, les moments de détente entre les membres du personnel devront être amplifiés, en 2021, pour pallier ce manque de lien social. En outre, la Commune a décidé de récompenser notre personnel communal en leur offrant un chèque à utiliser dans nos commerces locaux (Horeca, producteurs locaux,…).

En 2020, nous avons travaillé en formant aux évaluations les chefs de service, en proposant un premier plan de formation pour l'ensemble du personnel, en stoppant toute immixtion politique dans la ligne hiérarchique, en ayant une évaluation externe de notre stratégie des ressources humaines, en dépolitisant l'ensemble des jurys, en retravaillant les statuts administratifs et le règlement de travail, en attribuant le marché pour la médecine du travail qui vise à surveiller l'absentéisme. Tout ce travail de longue haleine doit mener, en 2021, à un plan pour rendre notre fonction publique plus efficiente et plus épanouissante. Notons également qu'en 2021, nous allons investir près de 30.000 € dans la formation de notre personnel. Jamais le budget formation n'aura été aussi important. Nous sommes convaincus que l'investissement dans notre personnel et la spécialisation de celui-ci permettront de le valoriser et, à terme, d'éviter de devoir recourir à des externalisations de missions.

Outre ces éléments, la commune a décidé de prioriser les demandes des services pour le renforcement des équipes. Ainsi, en 2020, le nouveau Directeur financier de la Commune a pris ses fonctions, le service Etat civil a engagé un mi-temps administratif supplémentaire, le service Environnement s'est vu octroyer des subsides pour deux ouvriers issus du Centre pilote basé aux Bons Villers, et le service travaux a engagé des profils plus spécialisés (mécanicien, maçon,…). Suite à l'augmentation du nombre d'enfants dans nos crèches, celles-ci ont engagé des puéricultrices supplémentaires afin de répondre aux normes ONE. Le secrétariat général s'est doté d'un juriste pour

mettre en œuvre notamment le RGPD au sein de la commune. A côté de cela, il y a eu une réorganisation du service de Cohésion sociale en lien avec le CPAS, qui s'est doté d'un Directeur général faisant fonction à temps plein. Ces différents engagements ont été réalisés suite à différents départs, grâce à l'obtention de différents subsides et à de nouvelles recettes.

2021 verra la réalisation du nouveau hangar communal pour un montant de près de 600.000 €. Ce nouveau bâtiment a fait l'objet de concertation avec le personnel ouvrier pour s'assurer qu'il réponde aux différentes attentes (douches, vestiaires,…). Les deux greniers au-dessus de la salle du Conseil et du secrétariat général seront réaménagés pour en faire une salle de réunion/réfectoire et d'un bureau paysager. L'idée serait d'y accueillir le service de cohésion sociale pour renforcer le lien avec le CPAS. De plus, la commune a décidé d'investir dans de la climatisation afin de faire face aux pics de chaleur toujours plus nombreux. L'alimentation énergétique viendra des futurs panneaux photovoltaïques. Tous ces aménagements vont permettre d'améliorer le bien-être au travail.

Nous nous étions engagés à entendre les idées de l'opposition et étions prêts à nous remettre en question s'il le fallait. Ainsi, actuellement, il y a 5 groupes de travail actifs (associatif, transition écologique, mobilité, urbanisme, atelier rural). A côté de cela, l'opposition peut participer au nouveau Conseil du bien-être animal ainsi qu'aux autres conseils statutaires (COPALOC, CCATM, CLDR, PCDN,…). En outre, nous ajoutons des points au Conseil ne nécessitant pas d'approbation légale afin de permettre à l'opposition de pouvoir s'exprimer sur ceux-ci. Nous adoptons des décisions du Conseil pour tenir compte des avis de l'opposition. Bref, il n'y a jamais eu autant de possibilités de se faire entendre aux Bons Villers, et ce quelles que soient les tendances!

Nous souhaitions avoir une réactivité exemplaire, notamment en accusant réception systématiquement de toutes les sollicitations citoyennes. En 2020, grâce à notre nouvel outil informatique, nous avons basculé, graduellement (service par service), à la numérisation des courriers rentrants. Ainsi, il est enfin possible de dire en temps réel si un courrier a été traité ou pas, si une facture a été payée ou pas, si une réponse à une demande citoyenne a été rédigée ou

pas,... Le but pour 2021 est que l'entièreté des courriers rentrants et sortants soit numérisée.

2020 aura été l'époque de la refonte draconienne du site Internet communal. Notre agent de communication y a mis toute son énergie car le travail est gigantesque. Il est terminé à plus de 90% et devrait être disponible très prochainement. Les trois grands avantages à terme du modèle de site choisi sont :

- Premièrement, la possibilité pour les associations, les citoyens et les professions libérales d'actualiser eux-mêmes leurs données ;
- Deuxièmement, la mise en place d'un agenda partagé de l'ensemble des événements de notre entité ;
- Troisièmement, l'intégration de formulaires intelligents (exemple pour remplir un dossier sécurité ou une demande de location de salle).

En outre, en 2020, la Commune est enfin passée à l'ère numérique ! Tous les logiciels comptables, GRH, taxes et redevances, qui, pour certains, dataient de 1992, ont été changés et intégrés entre eux ! Cette numérisation permet de gagner du temps et de faire des économies. Le personnel communal a également été outillé pour permettre un télétravail effectif dès la 1ère vague COVID-19.

3. Nous souhaitons une commune propre.

Le premier confinement a été synonyme de nombreux dépôts clandestins étant donné la fermeture des recyparcs. Nos ouvriers et notre agent constatateur ont été largement impliqués dans cette tâche. En 2021, pour ce dernier, le temps de travail consacré à cette mission sera augmenté grâce à une réorganisation en interne qui le libère de la conduite du Bonvibus. En outre, nous avons répondu à un appel à projet afin d'obtenir des caméras de surveillance réelles et factices pour débusquer les citoyens inciviques. Pour ce faire, nous avons cartographié les points noirs de notre commune (rue Moulin Druet, Chapelle des 3 arbres, rue de Thiméon,…). Nous avons également validé

notre plan de propreté publique suite à une enquête citoyenne pour laquelle nous avons reçu plus de 70 interventions constructives.

Il est impossible en 2021 de ne pas toucher à la taxe déchet suite aux augmentations constantes des frais demandés par TIBI (+/-2,5% par an). Suite à une concertation avec le groupe transition écologique, notre position est de ne pas pénaliser les gens qui continuent à faire des efforts. La révision aura donc lieu, d'une part, au niveau du service minimum pour les déchets résiduels et, d'autre part, au niveau du prix du kg supplémentaire pour ces mêmes déchets. Ainsi, la taxe forfaitaire ne bouge pas pour les citoyens qui continuent à produire moins et à trier mieux. Soulignons également que ces bons comportements seront récompensés en octroyant des bons d'achat chez les producteurs locaux.
Il faut noter qu'une attention particulière a été donnée aux langes jetables en octroyant une exonération supplémentaire pour les ménages ayant des enfants de 0 à 3 ans inclus, pour les accueillantes ONE et pour les personnes souffrant d'incontinences. En effet, comme on retrouve plus de 75% de matière plastique dans les langes, les couches pour enfants devront, à partir du 1er janvier 2021 être mises dans les poubelles grises. Notons également que la commune a prévu de mettre en place une prime pour les langes réutilisables.

Grâce à notre voix au sein du Conseil d'administration de TIBI, nous avons obtenu une plus grande flexibilité lors des passages aux recyparcs. Ainsi, à partir du 1er janvier 2021, il sera désormais possible de déposer 3m³/jour/habitant/voiture lors des jours creux à savoir le mercredi, le jeudi et le vendredi. Le seuil maximum/habitant reste, quant à lui, à 12m³/an.

Au second semestre 2021, le service de TIBI va être amélioré grâce à la collecte porte-à-porte des P+. Ainsi, le sac bleu pourra accueillir pratiquement tous les déchets plastiques (14 fractions). Cette possibilité devrait permettre de réduire d'environ 8kg/habitant/an les déchets résiduels.

En mai 2020, notre Plan de Transition Ecologique a été validé. Celui-ci reprend, entre autres, une série d'actions positives pour tendre vers le « zéro déchet ». En 2020, une série de mesures de ce plan ont été mises en œuvre. Citons, en

exemple, le défi « famille zéro déchet », auquel pas moins de 26 familles ont participé, la distribution de 300 poules à 150 ménages bonsvillersois, l'arrivée de la machine reprenant les cannettes abandonnées sur la voie publique. En 2021, une campagne de sensibilisation sur la manière de diminuer encore ses déchets résiduels sera également formulée. En outre, le règlement sera modifié afin d'augmenter le montant des sanctions administratives notamment pour l'abandon de mégots de cigarettes sur la voie publique.
L'aspect éducatif est essentiel en matière de propreté. Chaque école communale sera donc équipée d'une fontaine à eau et chaque élève de ces écoles se verra offrir une gourde réutilisable, afin de diminuer les déchets en plastique.

4. **Nous voulons une commune verte.**

Avec l'objectif de planter 20.000 arbres durant la législature, notre majorité a placé la barre très haut. Après avoir planté plus de 4500 arbres à Rèves, le chantier citoyen participatif de 2020 a dû être annulé pour cause de COVID-19. Il sera reporté en 2021 sur le site Agricoeur pour la plantation de près de 5000 arbres et haies.

2021 sera l'année de la mise en œuvre de la fiche PCDR liée au parc du château de Dobbeleer à Frasnes-lez-Gosselies afin de redonner vie à ce poumon vert en plein cœur des Bons Villers. Le montant des investissements sera revu à hauteur de 180.000 euros dont 80% subsidiés par la Région wallonne. Le chantier concerne l'abattage de nombreux arbres morts, la gestion de la renouée du Japon, la création de deux sentiers de promenade, le nettoyage et le ragréage du mur d'enceinte, la création d'un parcours sportif, le réaménagement des grilles d'entrée, et les aménagements des entrées piétonnes et cyclistes. Un chantier participatif sera prévu pour le nettoyage des murs d'enceinte et nos ouvriers seront sollicités pour mettre en œuvre ce projet citoyen. Notons qu'en 2021, la partie avant du château sera aménagée en un lieu convivial grâce à un nouveau subside la région wallonne.

Concernant la commission communale agricole, ce dossier a dû être relancé au vu du faible nombre de candidats. Un courrier a été renvoyé à tous les agriculteurs. L'idée est de mettre ce groupe de travail en place en 2021 en présentiel notamment pour discuter des défis de l'alimentation et du maillage écologique. Pour rappel, nous avons distribué un nouveau guide de bonne entente rurale expliquant la vie à la campagne. Ce fascicule est le résultat d'une collaboration avec la Fondation rurale de Wallonie, plusieurs agriculteurs locaux et la Commune.

Concernant le chantier du chancre de l'ancienne pizzeria « Ottimo », sous l'impulsion de la Commune, le dossier avance via un partenaire privé. Une réunion citoyenne virtuelle a eu lieu pour présenter le projet d'aménagement. La demande de permis sera introduite en 2021.

Le Plan de transition écologique reprend également une série de mesures. Citons notre volonté qu'en 2021, les cimetières de Mellet et Wayaux deviennent des cimetières nature, et que soit réalisée la mise en œuvre de l'observatoire de la faune comme outil pédagogique de découverte de la nature à Rèves.

Il convient d'ajouter qu'en 2020, le Conseil communal a voté une motion visant à mettre en place un moratoire concernant l'installation de la 5G sur le territoire belge tant que des études scientifiques indépendantes ne démontrent pas la non-nocivité de la 5G sur le corps humain.

5. Nous voulons une commune bas carbone.

Le chantier de remplacement des 1568 points d'éclairage public par du LED a débuté, en 2020, par les villages de Frasnes-lez-Gosselies, Wayaux et Villers-Perwin. En 2021, Ores va se consacrer à Mellet. Pour Rèves, ce sera pour 2022.

En 2020, nous avons acquis deux véhicules CNG via notamment des subsides régionaux. En outre, en 2021, on continue à changer les véhicules polluants et vétustes en prévoyant à nouveau un budget à l'extraordinaire.

Concernant la politique d'isolation des bâtiments communaux, nous venons de recevoir le résultat de l'appel à projet pour un dossier UREBA déposé en 2019 sur les écoles de Rèves, de Mellet et de Villers-Perwin. Le budget global est de 530.000 € financé à hauteur de 50% par la Wallonie. Ces travaux vont nous permettre :

- d'isoler les murs de l'école de Rèves et de gérer la ventilation ;
- d'isoler la toiture et les murs d'un bâtiment au Vieux-Château à Mellet ainsi que de ventiler correctement ;
- de remplacer certains châssis et portes aux Mirabelles à Mellet ;
- de corriger la ventilation à Villers-Perwin.

Ce dossier permettra d'économiser environ 7000 litres de mazout par an (ou équivalents 7000 m³ en gaz naturel) et de faire des économies conséquentes.

2021 sera aussi l'année de l'installation de plus de 1000 panneaux photovoltaïques sur une grande partie de nos bâtiments communaux. Pour y arriver, nous avons attribué un marché pour mettre en place un tiers investisseur. Le gain sera à la fois écologique et économique. Nous nous attendons à plus d'un million d'€ d'économie sur 25 ans.

Début 2021, nous allons lancer notre première expérience pilote au profit des citoyens et des associations. En effet, au sein du marché tiers investisseur, nous avons lancé un lot afin d'organiser une centrale d'achat pour les Bonsvillersois. Via celle-ci, les habitants pourront placer des panneaux photovoltaïques, avec, comme conséquences de cette mise en commun, un service et un prix avantageux. Ainsi, pour obtenir une production d'énergie verte et durable, l'amortissement moyen d'une installation par habitation est prévu sur 7 ans (taxe régionale prosumer incluse), la durée de vie de l'installation (30 ans), la garantie des panneaux et des onduleurs est de 25 ans, le chantier dure entre 1 et 2 jours.

Fin 2020, nous allons faire connaître, à nos citoyens, via le bulletin communal, le service du « CREG Scan » qui permet de comparer facilement leur contrat énergétique avec l'offre actuelle du marché. Ce concept permet à certains d'économiser plusieurs centaines d'euros par an en changeant plus

régulièrement de fournisseurs. En outre, nous y avons ajouté les informations liées aux primes et prêts à taux 0 de la SWCS qui permettent de financer les audits logements, le renouvellement et l'isolation de toiture, de murs, de sols, la mise en ordre de l'électricité, du gaz, l'installation de nouvelles menuiseries extérieures (fenêtres et portes), de chaudières, panneaux photovoltaïques,…

En 2021, nous collaborerons avec la Ville de Genappe pour mettre en place un service gratuit pour les citoyens concernant les travaux de rénovation les plus efficaces à entreprendre pour améliorer chaque habitation, et réduire les consommations d'énergie. Ce service consiste à mettre à disposition des experts qui vont se rendre chez l'habitant pour cerner le montant total des investissements, les aides publiques accessibles, les économies d'énergie envisageables, les types d'autofinancement et les démarches administratives (demande d'aides, de financements,…). Les citoyens désireux de réaliser les travaux seront mis en relation avec des entreprises locales qui proposent ce type de services, et qui auront préalablement été sélectionnées pour leur sérieux.

En 2020, nous avons répondu à un nouvel appel de la Wallonie afin d'amplifier la mise en œuvre de notre Plan Energie Climat.

En 2021, il faudra également veiller à tenir compte des remarques citoyennes concernant le projet des 8 éoliennes entre Frasnes-lez-Gosselies, Rèves et Liberchies. Une réunion citoyenne virtuelle a eu lieu en cette fin d'année. La Commune a lancé un appel à candidatures pour faire partie d'un comité d'accompagnement qui suivra le dossier de manière rapprochée pendant tout le processus.

6. Nous voulons une commune proche des animaux.

En 2020, le Conseil du bien-être animal a été créé. Cependant, suite au Covid-19, il ne s'est pas encore rassemblé. Il devra élaborer un plan global sur le bien-être animal dans notre commune.

En 2021, nous continuerons la campagne de stérilisation des chats errants. En outre, un caniparc pourrait être créé sur l'ancien terrain de la SWDE à Villers-Perwin. Un projet citoyen sera lancé sur cette parcelle afin d'en faire un lieu de convivialité.

7. Nous voulons une commune en toute sécurité.

En cette fin 2020, la Wallonie a, enfin, validé notre démarche concernant le Plan Communal de Mobilité. L'opérateur privé chargé de rédiger notre plan va pouvoir commencer à travailler. De nombreuses réunions citoyennes autour de la mobilité seront organisées village par village. Il faudra à nouveau réinventer l'organisation en fonction des règles COVID-19.

Bien que la Police ait vu ses priorités changées avec la mise en application des règles COVID-19, les deux radars répressifs de la Police ont été utilisés à leur pleine capacité. Pour rappel, la zone a fait l'achat d'un deuxième radar répressif fin 2019.

En cette fin d'année 2020, la Commune a utilisé, pour la première fois, un radar LIDAR sur notre territoire. Ce type de radar, souvent utilisé sur les chantiers, permet à la Police de ne pas devoir être sur place et donc de flasher en continu.

Malgré l'imbroglio avec les Procureurs du Roi concernant le nombre de procès-verbaux maximum par zone de police, nous avons réussi à avoir une dérogation pour que les procès-verbaux de nos 3 futurs radars fixes obtiennent un suivi administratif et judiciaire. Ainsi, nous pourrons enfin installer les trois poteaux avec radars répressifs (108.000 €) qui seront placés sur nos routes régionales (un à l'Avenue Stassart, n°18 à Mellet, deux sur la Chaussée de Bruxelles à Frasnes-lez-Gosselies près des n°538 et n° 73). Ceux-ci devraient être opérationnels début 2021. En outre, nous comptons répondre au prochain appel à projet régional afin d'ajouter un quatrième radar demandé à la rue de Fleurus à Mellet.

De plus, la Wallonie a entendu l'appel de la Commune en réservant, pour la première fois, un budget conséquent pour les routes régionales traversant notre territoire (1.500.000 € pour Chaussée de Bruxelles à Frasnes et 1.250.000 € pour la RN567 à Mellet). Les premiers travaux ont eu lieu mi-2020 pour un montant de 350.000 € sur Mellet. Le SPW nous a confirmé que l'année 2021 sera consacrée au solde de l'enveloppe sur Mellet. Pour Frasnes, les travaux sont attendus pour 2022.
En plus de ces radars répressifs, nous avons acheté, en 2020, 3 nouveaux radars préventifs qui viennent s'ajouter aux 5 radars déjà en notre possession. Ces 8 radars permettront d'objectiver la mobilité dans le cadre de notre Plan Communal de Mobilité.

La Commune a décidé de faire une campagne de sensibilisation à la vitesse par un affichage sur les poubelles à puces. La Commune va donc lancer, en 2021, une action de sensibilisation en distribuant à la population des autocollants rappelant les panneaux de limitation de vitesse « 50km/h » et « 30km/h ». Ceux-ci pourront être placés sur les poubelles à puces. De cette manière, à chaque fois que les citoyens sortiront leurs poubelles, les automobilistes apercevront des rappels de vitesse réguliers et différents de semaine en semaine ! Une action originale mais extrêmement importante pour laquelle nous avons reçu l'aval de TIBI et de la zone de police.

En plus des nouvelles rues scolaires et des nouveaux trottoirs créés en 2020, nous avons mis l'accent en cette fin d'année 2020 sur l'installation de 20 silhouettes aux abords des écoles de notre entité. Celles-ci ont été placées par nos ouvriers. Ces silhouettes ont deux grands avantages, premièrement, elles sont réfléchissantes pendant la nuit et, deuxièmement, elles sont ajourées, ce qui permet de ne pas cacher des écoliers derrière la figurine. Il est à noter que le projet participatif de sécurisation autour de l'école de la Communauté française à Frasnes-lez-Gosselies a été reporté en 2021 en raison des règles COVID-19.

Pour les voies lentes, en 2020, l'interdiction des voitures dans certaines entrées des chemins de remembrement a été activée. La police y passe régulièrement afin de faire respecter celle-ci. Avec l'octroi d'un subside régional, nous avons

pu réactiver fin 2020 la piste cyclable entre Villers-Perwin et Chassart. En outre, une première rue cyclable (700 m) a été réalisée à Villers-Perwin sur le chemin de la Mée. Cette rue cyclable donne la priorité aux cyclistes qui l'empruntent. Les automobilistes sont limités à 30km/h et ne peuvent plus dépasser les vélos. Cette rue vient terminer une boucle de voies lentes sécurisées reliant les villages de Frasnes, Mellet et Villers-Perwin. Un véritable gage de sûreté pour les cyclistes au quotidien, ou les familles en balade.
En 2020, lors de la semaine de la mobilité, nous avons réalisé un grand entretien des pistes cyclables existantes (marquage, nettoyage,…). Il est à noter que la Commune répondra, fin 2020, à l'appel à projet wallon qui vise à subsidier de nouvelles routes cyclables utilitaires.

En 2021, en collaboration avec le GAL et la Province, la commune va s'intégrer dans le réseau des points nœuds. Concrètement, ces points nœuds sont des panneaux directionnels qui indiquent la voie la plus sécurisée pour les cyclistes. Cela permettra, au départ des Bons Villers, de circuler à vélo pour des milliers de kilomètres SANS carte. Nous veillerons particulièrement à ne pas multiplier inutilement les poteaux et de mettre les panneaux nécessaires sur des poteaux existants.

En 2020, à l'aide de bénévoles, nous avons profité du confinement pour cartographier plus de 15 balades sur Les Bons Villers. Ces itinéraires seront validés par la CCATM et la CLDR en 2021. En outre, quelques tronçons devront faire l'objet de discussions avec certains fermiers afin de passer à nouveau sur certains chemins vicinaux labourés ou clôturés. Ces balades seront accessibles via une application mobile et par carte. Le traçage devrait commencer au premier trimestre 2021. Chaque balade est agrémentée d'informations historiques sur le patrimoine rencontré. Un budget 2021 est prévu pour réaliser les sentiers sachant que l'idée est d'intervenir le moins possible sur le réseau afin de maintenir le côté naturel.

En 2021, à l'aide du GAL, plusieurs itinéraires de promenades à cheval seront aussi proposés.

En 2020, nous avons avancé sur les plans de la rue Vanbeneden à Frasnes afin de commencer les travaux en 2021. Le montant sera plus important que prévu (800.000 €) au vu de l'état des fondations ainsi que le réseau d'égouttage. Concernant la rue Sart Haut à Rèves, les travaux ont été retardés en attente du Plan Communal de Mobilité. En 2021, il est prévu :

- de lancer les études pour les travaux de la rue Hoover à Mellet. A cet effet, il sera également prévu d'aménager la ruelle Gaspart menant au cercle Saint-Joseph ;
- de refaire et de sécuriser la rue du Caveau à Villers-Perwin, rue qui accueille la future maison de village.

En outre, il est proposé de lancer un marché stock pour la réfection des dalles en béton. Celui-ci s'attarderait sur les dalles de la rue Odoumont, la rue Hoebeke et la rue Léon Burny. Nous avons également projeté de réaliser un raclage/pose du Chemin de Mons et de la rue de la Drève à Wayaux. Force est de constater que l'état des égouts aux Bons Villers est déplorable suite à un sous-investissement chronique. Un premier budget de 20.000 € a été prévu cette année afin de commencer certains curages.

A côté de la sécurité routière et l'accent mis les usagers lents, nous voulons augmenter le sentiment de sécurité générale. Pour ce faire, lors d'une réunion citoyenne, nous avons communiqué des résultats, d'une part, de la grande enquête de 2019 sur le sentiment d'insécurité de la population (1400 personnes interrogées) et, d'autre part, des statistiques objectivées des différents délits. Ce fut également l'occasion de présenter les Partenariats Locaux de Sécurité qui permettent une collaboration citoyens-police sur des zones bien délimitées.
De plus, afin d'engendrer un effet dissuasif et pour aider notre zone dans son enquête, un budget extraordinaire a été dégagé en 2021 pour placer plusieurs caméras aux Bons Villers dans les lieux les plus fréquentés et stratégiques. Une collaboration est en cours avec la zone de police.

Concernant les transports en commun, la Commune des Bons Villers a mis en place son nouveau Bonvibus. Plus confortable, plus spacieux et gratuit, le

Bonvibus rencontre un grand succès. Nous avons quasiment quadruplé le nombre de passagers par jour (environ 35 passagers par jour).
En outre, la commune participe au projet de Charleroi métropole qui analyse la mobilité sur l'ensemble de la région de Charleroi. Dans ce cadre, nous avons soutenu le projet de rejoindre directement la gare de Luttre et l'aéropôle de Gosselies en transport en commun. Nous avons aussi proposé la création de deux parkings de covoiturage le long de la nationale 5 (l'un via un projet privé, l'autre via une demande au SPW).

Concernant la sécurité globale de la commune, à côté de la coordinatrice PLANU, un policier (issu de notre zone de police) est venu renforcer mi-2020 l'équipe sécurité. Cependant, à cause du COVID-19, les exercices 2020 prévus dans les écoles (dont Institut Saint-Marie à Rèves) ont été reportés.

Concernant les périodes de verglas et de neige, notre plan de déneigement a permis, en 2020, de donner une information exacte aux citoyens au sujet des mesures prises. La commune des Bons Villers est prête pour affronter 2021 (stock en suffisance, tour de garde des ouvriers, application météo professionnelle,…)

En 2020, des réunions ont eu lieu avec plusieurs agriculteurs concernant les inondations, notamment sur le chemin des Longues Bornes à Mellet, le chemin de l'Escavée à Mellet, et la rue du Journeau à Wayaux. En 2020, la Commune devait, en partenariat avec la Province, réaliser pour un montant de 50.000 € le curage du ruisseau Sart Haut à Rèves. Cependant, face à l'absence de réaction depuis la période COVID-19 de la part de la Province, nous avons décidé de transférer le projet au SPW dans le cadre des travaux du remembrement. Notons que la Commune s'est dotée d'une stratégie sur plusieurs années par rapport à la maintenance de nos ruisseaux.

En 2020, nous avons fait réaliser la maintenance de nos 572 bornes incendie (hydrants). Force est de constater qu'en l'absence de surveillance depuis 2013, 24 hydrants ne fonctionnaient plus. Ainsi, un montant de 63.600 € a été prévu sur les budgets extraordinaires 2020 et 2021 pour réparer ces bornes.

De plus, 2020 a été consacrée à convaincre le fonctionnaire délégué de réaliser une caserne de pompiers dans une zone agricole et de trouver une solution pour le terrain régional proposé par la Commune. Le Comité d'acquisition a été chargé par la Commune de réaliser un bail emphytéotique suite à l'accord de la région sur le terrain. La zone de secours devrait désigner le bureau d'étude début 2021.

8. Nous souhaitons une commune associative.

Suite aux résultats du groupe de travail « associatif », plusieurs décisions ont été prises. Sur base de la consultation du secteur associatif, il a été mis en avant que la demande porte principalement sur les aides à la communication (préparation de flyers, agenda de toutes les activités, un listing des associations,…) et sur du support logistique (mise à disposition de matériels, de transports, de salles, de bénévoles,…). Ainsi, même si la question du montant des subsides reste d'actualité, cela ne passe pas au premier plan.
Pour l'aspect communication, le nouveau site Internet va, d'une part, reprendre l'agenda des activités associatives et le listing des associations et, d'autre part, permettre à ces dernières de gérer directement leur communication. En outre, une brochure reprenant l'ensemble de nos associations a été finalisée fin 2020 grâce à un subside de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette brochure sera distribuée à tous les Bonsvillersois et figurera dans le kit nouveaux habitants. Elle fera également la promotion du volontariat. Les associations pourront faire appel ponctuellement à l'infographiste de la commune pour réaliser des tracts via une demande préalable au Collège.
Pour l'aspect logistique, la Commune est en train de mettre en place le centre de prêt. En 2020, des nouveaux podiums, tables et chaises ont été achetés. En 2021, 6 tonnelles industrielles sont prévues au budget. Le règlement des salles va être revu pour uniformiser les règles. Ainsi, il y aura une tarification spécifique pour les associations locales reconnues (1 location gratuite de salle, de matériel et de transport de matériel une fois par an, une caution unique et pas trop élevée,…).

Concernant les locaux, les mouvements de jeunesse de Rèves sont entrés en 2020 dans leurs nouveaux locaux. Saint-Vincent de Paul sera désormais hébergé à la cure de Villers-Perwin. Les containers des Guides de Villers ont été viabilisés pendant les travaux de la maison de village. Un accord est en cours de réalisation avec l'école de la Communauté Française afin d'accueillir de nouveau mouvement de jeunesse à Frasnes-lez-Gosselies. Un budget a été prévu à cet effet.
En 2021, les plus petits subsides ont été augmentés afin d'atteindre un montant décent. En outre, tous les subsides ont été indexés de 10% pour suivre la non-indexation des dernières années. De plus, à partir de 2022, les subsides seront indexés au coût de la vie annuellement et de manière automatique. A noter également qu'un budget sera consacré à des appels à projet ponctuels pour les associations.

En outre, début 2020, nous avons organisé des réunions avec les comités des fêtes afin d'organiser les prémices de jeux intervillages ainsi qu'un challenge de jogging dans chaque village. Cependant, ceci a été mis entre parenthèses à cause de la COVID-19. On devra relancer cela après la crise.

En 2020, les travaux de la maison de village de Villers-Perwin ont bien avancé malgré un démarrage ralenti à cause de la COVID-19. A côté du projet, il est prévu de lancer un projet citoyen sur le parking du cercle et la voirie pour créer un lieu de rencontre convivial.

En 2021, le projet citoyen porté par l'ASBL Wawa verra le jour. Celui-ci vise à rendre la place de Wayaux plus conviviale via une pergola, une zone de jeu de ballon, de la verdure supplémentaire,…. Ce projet vient d'un partenariat commune, ASBL Wawa et citoyens.

9. Nous souhaitons une commune intergénérationnelle.

En 2020, la Commune et le CPAS des Bons Villers ont finalement créé 17 nouvelles places pour les bébés de 0 à 3 ans sur notre entité ! Concrètement, ces 17 places se répartissent comme ceci :

- 8 dans la maison de village de Wayaux. En collaboration avec le CPAS, la Commune des Bons Villers a mis à disposition l'ancienne Maison Communale d'Accueil de la Petite Enfance (MCAE) à deux accueillant(e)s;
- 3 à la crèche de Mellet (passant de 18 à 21 places). Pour ce faire, la commune doit consentir, en 2021, à des investissements supplémentaires pour respecter les normes ONE ;
- 2 à la crèche de Frasnes (passant de 33 à 35 places) ;
- 4 par l'agrément d'une nouvelle accueillante « à domicile » par le CPAS des Bons Villers (à partir de septembre 2020).

Ces 17 places équivalent temps plein correspondent en réalité à 21 places disponibles étant donné que beaucoup d'enfants ne fréquentent pas leur milieu d'accueil à temps plein.

Notons l'arrivée de la nouvelle directrice dans les crèches communales qui, en une année, a permis de régler les gros problèmes d'organisation, de formation et de facturation.

En 2021, la commune va tenter de renforcer l'offre dans le village de Villers-Perwin. C'est pourquoi nous comptons faire un investissement stratégique à Villers-Perwin dans le cadre du PCDR afin d'y installer notamment une accueillante.

En 2020, il a également été décidé d'isoler acoustiquement plusieurs salles de bâtiments communaux afin d'améliorer le bien-être du personnel (les maisons de village de Wayaux et de Mellet, les réfectoires des écoles des Mirabelles à Melle et de Villers-Perwin, les crèches,…). Ces travaux seront réalisés début 2021.

Concernant le Conseil Communal des enfants, même si nous avons obtenu l'accord de toutes les directions de l'entité et que nous avons désigné un agent communal pour ce faire, le processus est actuellement retardé par les règles COVID-19. Toutefois, l'objectif est d'arriver, avant la fin de cette année scolaire avec des premiers résultats.

Concernant le Sport, la note sur notre vision du sport n'a pas encore été rédigée par nos services. Au niveau des investissements au sein du Complexe sportif, l'année 2020 a été consacrée à préparer le dossier de la piscine d'apprentissage pour permettre à tous les élèves de notre territoire d'apprendre à nager. L'acte de vente doit être signé prochainement et le permis a été déposé. En outre, le permis concernant les 12 nouveaux terrains de pétanque a été déposé par IGRETEC. Pour le reste des investissements, une réflexion a lieu avec le Conseil d'administration de la RCA. Notons que les impacts COVID-19 sur les finances de la RCA sont catastrophiques, notamment à cause des pertes engendrées par la fermeture de la buvette.

Concernant nos écoles communales, l'année 2020 a été très compliquée d'un point de vue organisation. Les directions et le corps professoral ont dû appliquer des circulaires pas toujours cohérentes et modifiées de manière régulière. Cependant, nos équipes ont été au rendez-vous pour assurer les garderies et les apprentissages à distance. En 2020, nous avons modifié les critères d'inscription pour l'ensemble de nos écoles afin, notamment, de remédier à terme au manque d'espace dans celles-ci. En outre, en 2020, nous avons enfin retiré l'amiante de tous nos bâtiments scolaires.
En 2021, la construction des nouvelles classes et les nouveaux aménagements au Vieux-Château vont pouvoir commencer. Ils avaient été retardés entre autres par l'absence d'offre de prix raisonnable. En 2021, il est prévu d'améliorer, suite notamment aux subsides obtenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'hygiène dans nos écoles en rénovant les toilettes de Wayaux, du Vieux-Château et des Mirabelles à Mellet.

Des budgets sont également prévus

- Pour vérifier le bon état et la sécurité de l'ensemble des plaines de jeux de notre territoire ;
- Pour réaliser un nouveau plancher à la maison de village de Rèves pour augmenter la capacité d'accueil du bâtiment et améliorer son isolation ;
- Pour informatiser les classes de nos écoles communales (écrans interactifs et tablettes). Les derniers investissements avaient été consentis il y a plus de 10 ans. En 2020, la commune a également outillé en ordinateurs portables nos écoles communales.

Concernant les aînés, de nombreuses activités très prisées (jubilés, goûters, soupers, voyages,…) ont dû être annulées, reportées ou modifiées. Ces activités seront évidemment maintenues l'an prochain si les règles sanitaires le permettent. Une attention particulière a été développée vis-à-vis des aînés lors de la crise du COVID-19 (numéro d'appel unique pour des demandes de courses, pour des personnes qui se sentent seules, coup de téléphone à tous les plus de 80 ans,…). Cette crise sanitaire a mis en évidence l'isolement de nombreuses personnes. Un réseau de bienveillance volontaire sera développé en 2021 par le service local de volontariat afin de répondre à des demandes occasionnelles de citoyens isolés pour des petits services ou pour une simple présence. Ce réseau sera sollicité également lors de périodes particulières comme les canicules, grands froids, ou un reconfinement éventuel.
En outre, la Commune assurera la distribution des kits « Senior Focus » aux citoyens de plus de 65 ans. Il s'agit d'un outil destiné à informer au mieux les services de secours, en cas de besoin (malaise, disparition …). Les nombreuses informations contenues dans ce kit leur permettent de gagner beaucoup de temps. Il se présente sous la forme d'une boîte en plastique jaune, à placer dans le réfrigérateur. Cet outil a déjà fait ses preuves et il a permis de sauver de nombreuses vies !

A partir de fin 2020, nous allons mettre à disposition des locaux pour les étudiants du secondaire et du supérieur ainsi que des ordinateurs portables. Il est clair qu'en 2021, l'année scolaire sera encore toute particulière pour ces étudiants. Si certains cours peuvent reprendre en présentiel, d'autres seront toujours donnés à distance et les étudiants se retrouveront livrés à eux-mêmes davantage que dans le passé. La Commune des Bons Villers a mis en place des locaux, respectant les règles COVID-19, à leur disposition pour qu'ils puissent suivre leurs cours ou étudier dans un environnement adapté et stimulant. En outre, une vingtaine d'ordinateurs portables ont été achetés, en occasion, pour les prêter aux étudiants qui en sont dépourvus.
Au vu des bons résultats, la Commune va également amplifier le travail des étudiants dans le cadre d'été solidaire.

10. Nous souhaitons une commune rurale.

2020 aura été une année difficile pour notre tissu économique local. Depuis le début de la crise, la Commune veut être à côté de ses indépendants (explications des mesures de restrictions ou de déconfinement, informations concernant les aides existantes ; aides logistiques : gel, masques, plexiglas, paiement électronique… ; informations tout public sur les magasins ouverts, fermés, à emporter, qui livrent ; affichages des consignes COVID-19,…). En outre, la commune et le CPAS, avec l'aide d'autres niveaux de pouvoirs, ont mis en place aux Bons Villers un premier plan de relance (en septembre 2020) à hauteur de presque 125.000 €.

Grâce au fonds « COVID », 43.000 euros ont été octroyés au CPAS des Bons Villers par le fédéral pour apporter des aides financières à toutes les personnes dont la situation financière s'est détériorée suite à la crise sanitaire, dans différents domaines. Cette aide concerne également tous les indépendants touchés.

Trois mesures ont été prises pour améliorer la visibilité des indépendants bonsvillersois.

- Premièrement, une brochure reprenant les coordonnées des 250 indépendants actifs sur le territoire des Bons Villers est en cours de rédaction. Elle sera distribuée à tous les ménages. Son objectif est de faire connaître nos indépendants et d'inciter le public à consommer local. Cette brochure intégrera également la promotion du Carol'or, monnaie locale du Grand Charleroi, parce que nous sommes convaincus que le développement d'une monnaie locale fait aussi partie des solutions face à la crise économique actuelle. A noter que la Commune offrira les frais d'inscription aux commerçants partenaires en 2021.
- Deuxièmement, le nouveau site internet de la Commune permettra à chaque indépendant de mettre à jour ses données en temps réel.
- Troisièmement, le bulletin communal leur réserve une tribune de deux pages dans chaque numéro.

De plus, nous allons mettre en œuvre les "bons" Bonsvillersois » dont le but est encore de consommer bonsvillersois ! Il s'agit d'une plateforme internet per-

mettant à tous ceux qui le souhaitent d'acheter un bon d'achat valable chez les commerçants bonsvillersois partenaires. Pour chaque achat minimum de 10 euros, la Commune rajoute 25%. Quatre types de bons seraient disponibles :

- Un bon de 12,5 € (pour une participation citoyenne de 10 €)
- Un bon de 25 € (pour une participation citoyenne de 20 €)
- Un bon de 60 € (pour une participation citoyenne de 50 €)
- Un bon de 125 € (pour une participation citoyenne de 100 €)

La priorité sera donnée aux commerçants partenaires issus de l'HORECA, les producteurs locaux et les personnes les plus touchées par le confinement (métiers de contacts notamment). Cette mesure vise à injecter dans l'économie locale un montant de 25.000€ dont 20.000 € venant des citoyens et 5.000 € de la commune. Un budget sera dégagé pour la plateforme mais celle-ci pourra, à terme, également être utilisée pour offrir des bons achats dans les magasins partenaires en dehors du plan de relance.

Selon les règles sanitaires, nous comptons également organiser des petits déjeuners networking pour les indépendants. Le but est de faire vivre le réseau d'indépendants bonsvillersois.

En 2020, nous avons supprimé la redevance d'occupation domaine public lors du marché afin de relancer celui-ci.

Suite au deuxième confinement, nous avons également décidé d'ajouter deux mesures supplémentaires à savoir une suppression totale de la taxe force motrice et de la taxe enseigne pour l'année 2020. Cette mesure représente un coût de presque 19.000 € pour la commune.

A côté de cela, la Commune reviendra avec un deuxième plan de relance en 2021 pour éventuellement amplifier certaines mesures existantes et/ou ajouter de nouvelles mesures. A noter qu'actuellement un contact individuel et téléphonique est pris avec chaque indépendant pour lui faire connaître les mesures et avoir son avis concernant le deuxième plan de relance des Bons Villers.

En 2020, grâce à une collaboration avec le GAL, les champs d'Agricoeur ont été valorisés. Y sont développés : un projet d'insertion par le maraîchage, deux

projets professionnels en lien avec la terre (fleurs bio et maraîchage), un projet de plantation citoyenne et un projet citoyen. En 2021, il faudra clôturer les réflexions sur les bâtiments d'Agricoeur.

En 2020, nous avons terminé le cadastre de notre petit patrimoine populaire.

Nous nous étions engagés à maintenir le caractère rural de notre commune et de contenir les appétits expansionnistes des promoteurs. En effet, notre majorité a un avis, à priori, défavorable à tous les grands projets immobiliers surtout ceux qui empiètent sur de grandes surfaces de prairie et ceux qui multiplient les appartements. Cependant, nous sommes conscients que la population augmente et qu'il faut pouvoir prendre sa part dans le défi démographique. C'est pourquoi nous plaidons pour des projets à taille humaine avec un mixte d'habitations (maisons, appartements, studios,…) qui s'intègrent dans le voisinage.
Cette opposition n'est, cependant, pas béate. En effet, on ne peut pas empêcher légalement un promoteur d'avancer dans son projet même si on est contre. C'est pourquoi, nous activons trois leviers pour réduire l'ambition des promoteurs :

- Premièrement, nous allons revoir à la baisse les densités de logement par hectare prévues dans le schéma de développement communal. Cette baisse a été validée par la CCATM et le fonctionnaire délégué ;
- Deuxièmement, tous les projets immobiliers de grande ampleur font l'objet de concertations citoyennes (réunions citoyennes, atelier de riverains,…) dans le but que chacun puisse faire entendre sa voix ;
- Troisièmement, la Commune négocie de manière ferme avec chaque promoteur afin de réduire les impacts sur le voisinage et d'améliorer le projet. Le but est de tenter d'améliorer le projet au maximum dans le cas où le Ministre accepterait le dossier querellé en recours.

Dans ce cadre, le projet Lixon à Rèves et Lime Immo Singelinvest à Frasnes feront l'objet, en 2021, de nouveaux ateliers riverains. En outre, nous restons très vigilants concernant de futurs grands projets qui tentent de fleurir sur plusieurs villages des Bons Villers.

Débuté en 2020, le Guide d'urbanisme communal sera terminé en 2021.

Concernant la Maison médicale de Frasnes-lez-Gosselies, le dossier progresse. Le permis devrait être déposé début 2021. Pour ce faire, la commune et la Maison médicale travaillent de concert. Depuis fin 2019, la commune gère l'ensemble du dossier au vu de sa complexité (marchés, plusieurs sources de financement…). La commune a prévu de faire une avance récupérable sur trésorerie à la maison médicale en attente du subside européen.

En mai 2020, le Plan Communal du Développement Rural (PCDR) a été validé par le Gouvernement. Cependant, tout a été bloqué jusque fin octobre, le temps que la nouvelle Ministre revoie la circulaire liée à cette politique. Et malheureusement, les subsides ont été revus à la baisse.

Notons que la Commune a décidé de consentir un achat stratégique à Villers-Perwin dans le cadre du PCDR. Le dossier est en attente de l'accord de la Ministre. Pour rappel, le but de cet achat est que cette maison puisse devenir une antenne de la Maison médicale et qu'elle puisse accueillir notamment deux médecins supplémentaires. Cette maison servira également à créer un espace pour une accueillante d'enfants et aussi d'espaces de réunions et de coworking (tiers-lieu).

11. Nous souhaitions une commune où se loger.

En 2020, le Gouvernement wallon a accédé à la demande de la Commune de maximaliser les subsides (+ 800.000 €) liés au Château de Dobbeleer en y créant 23 logements abordables. En 2021, nous allons pouvoir commencer les travaux dans l'aile ancienne du château. En 2022, ce sera le tour de l'aile moderne.

En 2020, les logements du PCA de la Chapelle ont continué de se vendre. La fin des travaux est toujours prévue pour fin 2022. En outre, deux nouvelles voiries ont été créées en 2020 dans cet îlot (la rue des Frênes et la rue Jean Duvieussart).

En 2020, nous avons aussi exploré plusieurs formes d'habitat notamment les community land trust et les tiny houses. Nous avons l'envie de développer un projet de ce type sur la commune.

Nous maintenons toujours dans les discussions avec les promoteurs qu'ils puissent donner la possibilité aux Bonsvillersois d'être prioritaires dans l'achat des biens mis en vente.

Concernant nos cités, la société des Jardins de Wallonie a reçu un subside en 2020 de la région wallonne pour rénover 8 logements au square Halluent. Nous sommes toujours en attente d'un appel à projet pour la reconstruction des 43 logements de la cité du Champ du Roux. Cependant, les Jardins de Wallonie comptent déposer, en cette fin 2020, la création de 12 logements sur cette parcelle suite à un appel à projet constitué de soldes de budget régional.

2020 a été également l'occasion de dresser l'inventaire de tous les chancres aux Bons Villers. La CCATM doit remettre un avis à ce sujet en 2021. Nous avons recensé plus de 60 biens. Pour chaque bien, une procédure va être enclenchée afin de faire en sorte que le propriétaire solutionne le problème (façades de couleur non appropriée, grange trouée, manque d'entretien de la façade,…).

En 2020, nous avons décidé de vendre plusieurs propriétés communales sur base du cadastre réalisé en 2019.

Conclusion

A la lecture de cette Note de Politique Communale, vous avez pu vous rendre compte que bien que notre travail quotidien ait été largement impacté par la crise sanitaire, nous avons tenté de maintenir le cap. Nous voudrions profiter de cette tribune pour remercier le personnel communal et tous les bénévoles pour tout le travail réalisé cette année. En espérant que l'année 2021 puisse ressembler plus aux années antérieures à 2020 en termes d'insouciance, de contacts sociaux et de vitalité économique.

Prenez soin de vous et vos proches.